

Ventes par le Shérif.

Du 25 septembre au 2 octobre 1900.

DISTRICT DE MONTREAL

Le Crédit Foncier F. C. vs Hypolite Gougeon.

Ste Cunégonde et Montréal—10 Le lot 2377, situé rue Notre-Dame, à Ste Cunégonde, avec bâtisses, ainsi que les lots 2352 et 2353, situés rue Duvernay, au même endroit, avec bâtisses.

20 Les lots 378-5 et 6 du quartier St Louis, situés rue Ste Elizabeth, avec bâtisses.

Vente le 28 septembre, à 2 h. p. m., au bureau du shérif.

Delle Alice M. Hamilton vs Dame Vve James Park et al.

Montréal—Les lots 44-84 et 85 du quartier St Laurent, situés avenue Park, avec 4 maisons.

Vente le 27 septembre, à 3 h. p. m., au bureau du shérif.

G. Deserre vs J. A. S. Frappier et al.

Sault-au-Récollets—Les lots 301-24, 25, 26, 27, 28 et 29, vacants.

Vente le 28 septembre, à 10 h. a. m., au bureau du shérif à Montréal.

Dame G. A. H. D. G. Fabret de Tinte et al vs Beaumont Shepherd.

Montréal—Les lots 198-56 à 60, 74 et 75 du quartier St Denis, situés rue Rivard.

Vente le 27 septembre, à 10 h. a. m., au bureau du shérif.

DISTRICT D'ARTHABASKA

Frk Ross vs Robert G. Ward.

St Alphonse de Thetford—Le quart indivis des lots 431, 438 et 450.

Vente le 25 septembre, à 10 h. a. m., à la porte de l'église paroissiale.

DISTRICT D'OTTAWA

Dame Vve Pat. Burns vs Dame Vve John Reilly.

Canton d'Eardley—La moitié indivise du lot 17a du 9^e rang, avec bâtisses.

Vente le 29 septembre, 10 h. a. m., au bureau d'enregistrement à Hull.

DISTRICT DE QUÉBEC

Arth. Juchereau Duchesnay et al vs Denis McCarthy.

Ste Catherine—Le lot 621 du 7^e rang.

Vente le 28 septembre, à 10 h. a. m., à la porte de l'église paroissiale.

DISTRICT DES TROIS-RIVIÈRES

Dame Elise Leduc es-quals vs Louis Brière.

N.-D. du Mont Carmel—Le lot 511 et 1/2 du lot 512.

Vente le 26 septembre, à 10 h. a. m., à la porte de l'église paroissiale.

Stn. Thérien vs Olivier Lafond.

Ste Brigitte des Saults—Les lots 37, 38 et 42, avec bâtisses.

Vente le 25 septembre, à 10 h. a. m., à la porte de l'église paroissiale.

Remède contre les maux d'oreilles

Camphre.....	5 grammes.
Glycérine	23 "
Huile d'amande douce.....	20 "

Faire tomber quelques gouttes de ce mélange dans l'oreille malade. Répéter l'opération une ou deux fois.

Procédé de préparation de l'asphalte artificiel.

D'après la *Revue de chimie industrielle*, M. Peck vient de faire breveter un procédé de préparation de l'asphalte artificiel. Voici en quoi il consiste.

On place dans un récipient :

50 parties en poids de goudron de houille ;

50 parties en poids d'huile de térébenthine ordinaire ;

10 à 20 parties en poids de résine de pétrole à 20° Baumé.

Ces éléments sont intimement mélangés pendant qu'on les chauffe progressivement à 160 degrés ; on laisse la température s'élever jusque vers 177 à 183 degrés, tout en agitant continuellement, et alors on ajoute par portions 3 à 6 parties en poids de soufre.

Une manière de procéder un peu différente consiste à n'ajouter d'abord que 5 à 8 parties en poids de résidus de pétrole et ensuite, en même temps que du soufre, 6 à 12 parties, suivant la plasticité du produit que l'on veut obtenir. Dans ce cas, on doit mélanger le soufre avec le résidu de pétrole et ajouter le mélange à la masse. Il est important, pendant toute la durée de l'opération, de pratiquer un brassage continu pour opérer un mélange des substances, faciliter leur combinaison chimique et le dégagement des gaz et huiles légères qui sont produits ; ces vapeurs sont chassées par un courant d'air naturel ou artificiel de telle sorte qu'elles puissent se condenser et retomber dans la masse. D'après la qualité du produit, que l'on désire obtenir, on peut faire varier les proportions susindiquées des constituants.

À la place de résidus de pétrole, on peut employer d'autres carbures lourds. Le goudron de houille peut être remplacé par du brai ; mais, dans ce cas, il faut en mettre une quantité moindre, car il contient plus de matière utile.